



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

COMIFAC, UN INSTRUMENT POLITIQUE AU SERVICE DE LA COOPÉRATION SOUS RÉGIONALE DANS LE SECTEUR FORÊTS ET ENVIRONNEMENT



PLAN



1. Engagement politique des Chefs Etats d'Afrique Centrale
2. La COMIFAC et son Plan de convergence
3. Paysage institutionnel & Partenariat pour la mise en œuvre du Plan de convergence
4. Avancées en matière de gestion durable des forêts
5. Défis et Perspectives



1. Engagement politique des Chefs Etats d'Afrique Centrale

- ❑ **1992**: Rio, Prise de conscience des pays d'Afrique Centrale de la richesse et menaces sur leur massif forestier et leur biodiversité / Signature et ratification des 3 Conventions de Rio (CDB, CCNUCC, CNULD)
- ❑ **1999**: 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts
 - **Signature de la Déclaration de Yaoundé**
- ❑ **2000**: Elaboration du Plan de Convergence
- ❑ **2002**: Création de la COMIFAC
- ❑ **2005**: 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale
 - **Signature du Traité instituant la COMIFAC Validation du Plan de Convergence (2005-2015)**
- ❑ **2007**: COMIFAC dotée du statut d'organisme spécialisé de la CEEAC
- ❑ **2014**: Révision et validation du Plan de Convergence (2015-2025)





2. La COMIFAC et son Plan de convergence

□ Mandat de la COMIFAC

- La COMIFAC , organisation intergouvernementale sous régionale regroupant 10 pays membres
- La COMIFAC , unique institution chargée de l'orientation, de l'harmonisation, de la coordination et du suivi des politiques et initiatives forestières et environnementales en Afrique Centrale
- Les organes de la COMIFAC: Sommet des Chefs d'Etat, Conseil des Ministres , Secrétariat Exécutif.

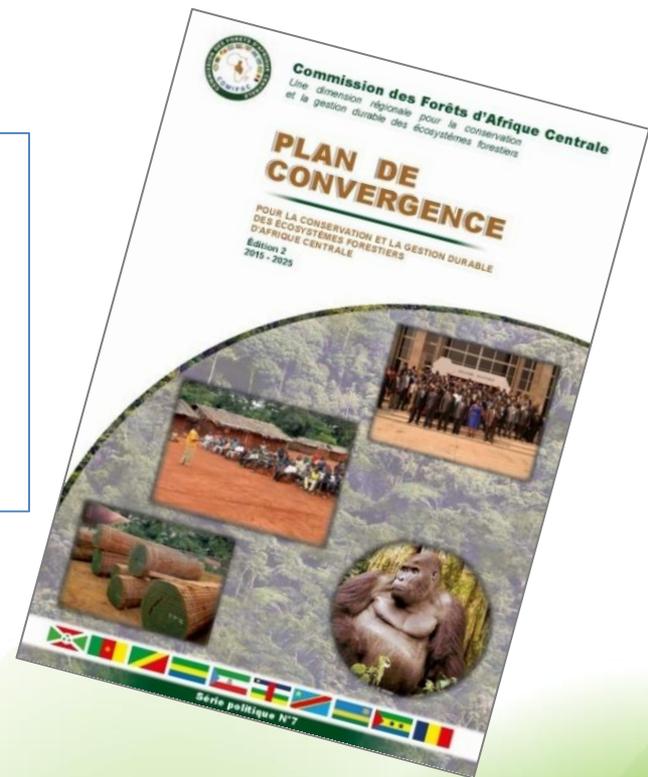




2. La COMIFAC et son Plan de convergence

□ Plan de convergence

Cadre de planification stratégique des interventions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers



Décembre 2000: Elaboration du Plan de Convergence

Février 2005: Validation du Plan de Convergence (2005-2015)

Juillet 2014: Révision et validation du Plan de Convergence (2015-2025) par le Conseil des Ministres de la COMIFAC.



2. La COMIFAC et son Plan de convergence

Axe prioritaires d'intervention (06)

1. Harmonisation des politiques forestières et environnementales
2. Gestion et valorisation durable des ressources forestières
3. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique
4. Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification
5. Développement socio-économique et participation multi-acteurs
6. Financements durables

Axe transversal 1:

Formation-
Renforcement capacité

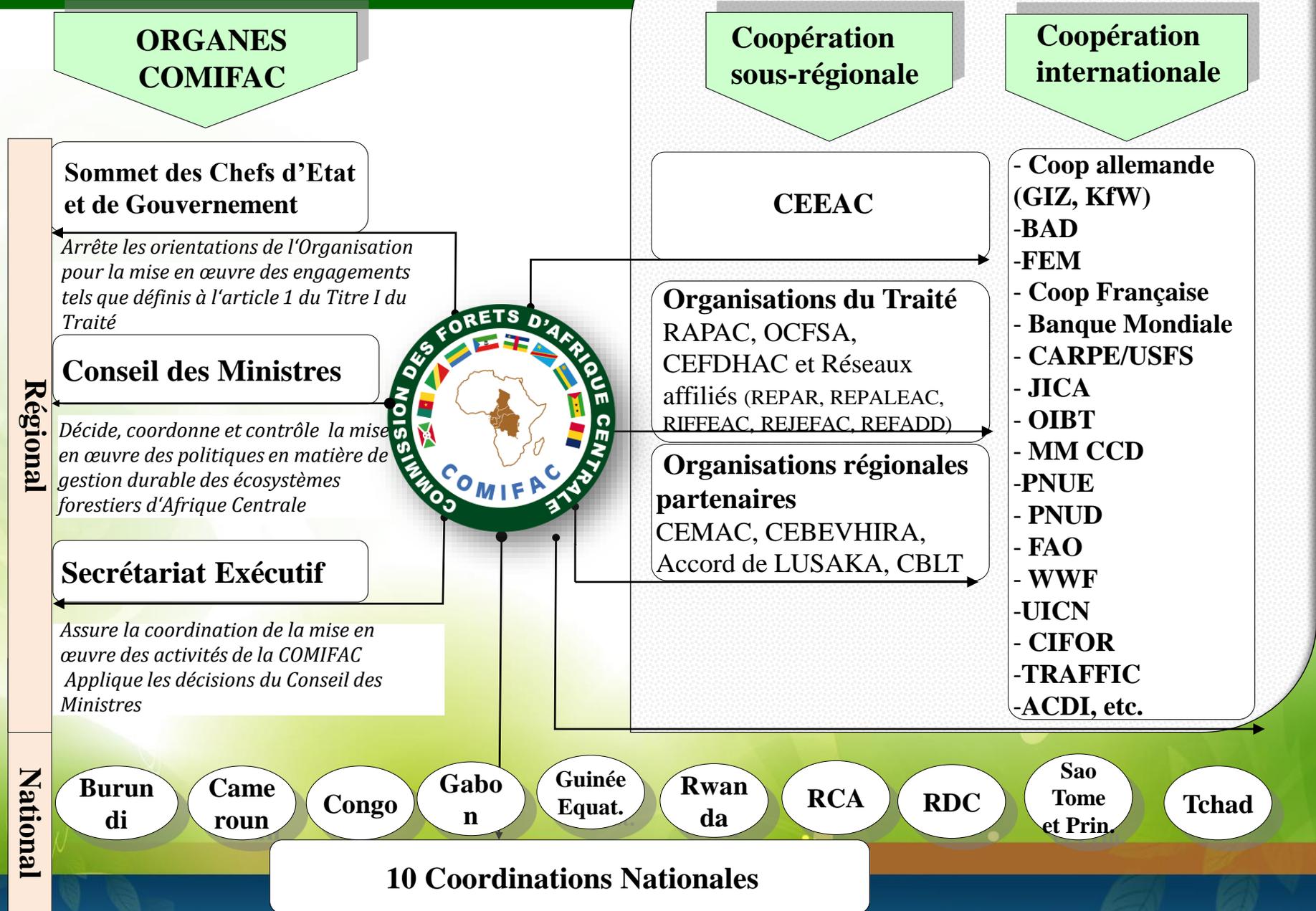
Axe transversal 2:

Recherche-
Développement

Axe transversal 3:

Communication, sensibilisation,
information et éducation

3. Paysage institutionnel & Partenariat pour le Plan Convergence





4- Avancées en matière de gestion durable des forêts

1) En matière de GDF

- Signature des conventions internationales majeures sur l'environnement
- Reformes des politiques et législations forestières et environnementales
- Allocation et classement de 46% de la superficie de forêt dense humide en concessions forestières et aires protégées
- Mise sous aménagement de 22% de la superficie des forêts de production du Bassin du Congo (30 millions ha de concessions avec des plans d'aménagement)
- Certification des concessions forestières : Environ 6,3 millions d'hectares de forêts certifiées dont environ 5 millions ha FSC
- Promotion bonne gouvernance forestière: observateurs indépendants contrôle forestier, signature des APV/FLEGT
- Diminution du taux de déforestation et de dégradation (0,17% entre 2000-2005)
- Création d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale



4- Avancées en matière de gestion durable des forêts (suite)

2) En matière de conservation biodiversité

- Création et gestion complexes d'aires protégées transfrontalières (TNS, TRIDOM, Lac Télé-Lac Tumba, BSB Yamoussa, Mayumba-Conckouati)
- Création nouvelles Aires Protégées au niveau national: environ 50 millions ha d'aires protégées, soit 9,5% de la superficie totale
- Elaboration des stratégies sous-régionale et nationales d'accès et partage des avantages (APA)

3) En matière de lutte contre la pauvreté

- Rétrocession d'un pourcentage de taxes forestières aux collectivités locales et communautés
- Développement de la foresterie communautaire et communale
- Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)
- Construction des infrastructures et équipements au profit des communautés (Centres écologiques, Antennes multifonctionnelles, forages d'eau, salles de classe, etc.)



4- Avancées en matière de gestion durable des forêts (fin)

4) En matière de renforcement de capacités et harmonisation

- Création et animation groupes de travail thématiques (GTBAC, GT Climat, GTGF, ...)
- Adoption et internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la GDF (Directives, Accords, etc.)
- Elaboration des rapports périodiques sur l'Etat des Forêts
- Développement de positions communes lors des dialogues internationaux
- Renforcement des capacités des institutions de formation (RIFFEAC)

5) En matière de financements

- Création de fonds forestiers /environnementaux nationaux
- Création d'un fonds fiduciaire (TNS)
- Mise en place du Fonds forestier du bassin du Congo (**en cours de fermeture**)



5-Défis et perspectives

□ Echelle régionale

- Appropriation du Plan de Convergence au niveau national et accroissement de la contribution des forêts à l'économie nationale
- Maintien de l'intégrité des écosystèmes: gestion durable et concertée des aires protégées, lutte contre le braconnage, ...
- Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles: développement concerté de plan d'affectation des terres.
- Prise en compte suffisante des spécificités des pays d'Afrique Centrale à faible couvert forestier

□ Echelle internationale

- Contribution du Plan de convergence à la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2030 et au suivi des ODD relatifs aux Forêts
- Mobilisation des financements internationaux pour la conservation (Fonds verts, etc.) et développement des partenariats pour la mise en œuvre du Plan de Convergence

FIN



COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*